

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2020

**Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Nombre de membres présents : 10**

**Nombre de votants : 11**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Septembre 2020**

**Étaient présents** : Mrs Philippe FOURNIÉ, Philippe BRUZON, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

**Était absente** : Mme Jennifer ULMANN, excusée.

Mme Jennifer ULMANN a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et le Vingt et un du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

### **ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **+ 1- Désignation du représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Terres des Confluences**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il doit être créé entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) faisant application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par le conseil communautaire à la majorité des 2/3. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI. Cela permet de déterminer le montant des attributions de compensation qui sont égales à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle unique perçue sur le territoire de la commune, moins les charges transférées par celle-ci à l'EPCI.

Monsieur le Maire se porte candidat pour participer à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférables de la Communauté de Communes « Terres des Confluences ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Maire, Philippe FOURNIÉ, en qualité de représentant de la commune au sein de la CLECT.

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

## **2- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la Commission Locale d'Information de la centrale Golfech**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'Etat a redéfini le nombre de communes intégrées dans le nouveau périmètre de protection.

Cette décision a conduit, Mr Christian ASTRUC, le président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne à arrêter la nouvelle composition de la Commission Locale d'Information (CLI) qui est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour siéger à cette commission et demande aux conseillers municipaux de se porter candidat.

Mme FOUCHÉ Roseline se porte candidate pour être la représentante titulaire et Mme BELLOC Valérie se porte candidate pour être la représentante suppléante.

Monsieur le Maire soumet au vote ces deux candidatures.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

## **3- Attribution d'une aide pour les personnes de la commune qui participent au repas de la semaine bleue de l'Instance de Coordination Gérontologique de Saint Nicolas de la Grave**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune prend en charge depuis plusieurs années le versement d'une aide pour les personnes qui participent tous les ans au repas de la semaine bleue qui a normalement lieu en Octobre.

L'année 2020 est une année particulière à cause de la pandémie de Covid 19. Les mesures sanitaires qui doivent être respectées ne permettent pas de proposer un repas et une après-midi récréative dans des conditions de sécurité pour la santé des personnes âgées. Ce repas sera donc reporté soit début Décembre 2020 soit en début d'année 2021.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le versement de cette participation d'un montant de 6,00 € par personne pour le repas de la semaine bleue et qui sera versée à l'Instance de Coordination Gérontologique de Saint-Nicolas de la Grave.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une aide de 6,00 € par participant de la commune au repas de la semaine bleue et de reverser cette somme à l'Instance de Coordination Gériatologique de Saint-Nicolas de la Grave.

#### **4- Point sur l'avancement de la création du pôle sportif et ludique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les devis suivants :

- Réfection des vestiaires du stade : Entreprise FALGA
- Réalisation de gradins et d'un escalier en béton : Entreprise DUPOUY
- Pose des jeux et des sols adaptés : Entreprise SUD ENVIRONNEMENT
- Achat d'un enrouleur pour la pelouse du stade : AGRI 2R

Il soulève le problème de la réfection de la pelouse du stade. En effet, ce terrain n'a pas été utilisé ni entretenu depuis plusieurs années.

Un contact a été pris avec Mr Bezard -Falgas de l'entreprise TURF PLAC pour établir un devis de réhabilitation du stade municipal.

Monsieur le Maire présente le devis d'offre de base de 14 652,00 € TTC qui est proposé ainsi qu'un autre devis de variante économique d'un montant de 7 452,00 € TTC.

Les coûts élevés de ces devis représentent une dépense importante non prévue dans l'aménagement du pôle sportif.

Monsieur le Maire propose de prendre conseil auprès des responsables de terrains de sport des communes voisines et demande aux conseillers municipaux de bien vouloir prendre des informations auprès des spécialistes de leur connaissance.

Mr SALMI va contacter Mr MATHALY qui s'occupe de la gestion des terrains de sport à Moissac, il pourra peut-être nous prêter le matériel nécessaire pour que la commune puisse faire les travaux.

#### **5- Informations sur les possibilités d'aménagement, de fleurissement et de circulation dans la commune**

Monsieur le Maire présente le rapport de Mme Charlotte BARRÉ du CAUE qui récapitule les aménagements existants et les modifications qui pourraient être envisagées pour améliorer la circulation dans la commune.

Son diagnostic propose de rétrécir la chaussée, de mettre des plantations le long des voies de circulation ou de peindre la chaussée pour faire ralentir les véhicules.

Un contact a été pris avec la DDT de Castelsarrasin pour avoir des conseils d'aménagement du village. Mrs ROUJEAN et MIQUEL ont travaillé sur ce projet et vont fournir prochainement un rapport.

Monsieur le Maire rappelle que les panneaux d'agglomération route de Castelferrus et route de Castelsarrasin vont être déplacés. Le changement du panneau d'agglomération sur la RD 12 va permettre de matérialiser un passage piéton pour un accès en toute sécurité aux lacs.

L'aménagement du chemin piétonnier entre Saint-Aignan et Castelferrus pourrait permettre aux écoliers d'aller à l'école de Castelferrus. Ce projet pourrait être porté par le Conseil Département ou la communauté de communes Terres des Confluences.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite mettre la route de la Palissade en sens unique pour les véhicules qui viennent de la route départementale N° 12 de Castelmayran/Saint Nicolas de la Grave et demande aux conseillers de se prononcer sur cette proposition.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite fermer une partie de la voie communale N° 1 dite « route de la Palissade » qui va de l'intersection avec la RD 12 jusqu'à Trescasses à l'aide d'une barrière. En effet, cette route est souvent utilisée comme décharge sauvage et l'on retrouve fréquemment des déchets et des encombrants dans les fossés. Un devis a été demandé à l'entreprise DENJEAN pour la pose d'une barrière qui s'élève à 1 908,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la mise en place de cette barrière et soumet au vote la fermeture de cette voie communale par cet obstacle.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **6- Point sur la création du site Internet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec Mr CHAUCHEFOIN du CDG 82 pour la création de ce site et donne la parole à Mme FOUCHÉ, qui était présente lors de cette réunion.

Elle présente l'arborescence qui est envisagée avec les différents thèmes comme la page d'accueil avec l'agenda, la présentation du village, le bulletin municipal, etc...

Ce site sera relativement simple et clair pour une facilité de consultation.

Mme FOUCHÉ souhaite que le logo représente l'identité visuelle du village et demande que celui-ci soit présent sur les courriers administratifs.

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette demande.

#### **7- Projet d'aménagement de l'ancienne mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un potentiel acheteur a fait une offre d'achat à 85 000 €, il s'agit de Mr Abderrazzak BENOUDIFA. Il précise que cet acheteur n'a pas besoin de faire d'emprunt pour l'achat de cette maison.

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'une réunion a eu lieu entre les maires et le préfet de Tarn et Garonne, Mr BESNARD. Monsieur le Préfet compte sur les collectivités

pour déposer des projets d'investissement qui pourraient être financés jusqu'à 80 % voire 100 %.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 30 septembre 2020.

L'architecte DANGAS est en train de retravailler le projet d'aménagement de l'ancienne mairie en logements locatifs avec le chiffrage des travaux.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de reporter la décision de vente ou de réhabilitation de l'ancienne mairie au prochain conseil municipal du 28 septembre. Les éléments nécessaires à la prise de décision seront normalement prêts à cette date.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**